

Les petits abattoirs dans la tourmente

L214 révèle une nouvelle enquête sur les conditions d'abattage des animaux à l'abattoir municipal de Craon (Mayenne).

L'association L214, engagée dans la lutte contre la maltraitance animale, dévoile le 18 janvier 2024 les résultats d'une enquête menée au sein de l'abattoir municipal de Craon, en Mayenne. Les images tournées l'année dernière mettent en lumière de nombreuses infractions, notamment des reprises de conscience chez plusieurs bovins après l'étourdissement. L'association a annoncé avoir déposé plainte pour actes de cruauté et sévices graves auprès du procureur de Laval, et a engagé un recours contre l'État pour manquement à ses missions de contrôle vétérinaire, porté devant la justice administrative.

La DDETSPP a mené un contrôle de trois semaines au sein de l'abattoir à l'automne 2023 et a attribué la note B en novembre dernier, signifiant un bon fonctionnement et une bonne hygiène. Trois agents des services de l'État assurent une présence quotidienne et contrôlent le fonctionnement de l'abattoir.

En réaction aux allégations de L214, la préfecture a informé que le 21 avril 2023, une mise en demeure avait été adressée à l'exploitant concernant les conditions d'immobilisation des animaux avant leur étourdissement. Cette mise en demeure a été levée le 12 juillet suivant, suite aux actions correctives engagées. De plus, à la fin de décembre 2023, un nouvel équipement de contention certifié conforme par les services de l'État a été mis en service pour répondre aux normes en matière de bien-être animal. Selon la préfecture, les installations filmées par L214 «ne sont donc pas celles actuellement en service au sein de l'abattoir de Craon. »

Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc FESNEAU, a déclaré que la vidéo révélait des non-conformités claires, soulignant que l'opérateur avait commencé à travailler sur l'animal alors qu'il n'était pas encore mort, mais seulement inconscient. Le ministère a rappelé l'existence du plan abattoirs lancé en 2021, renforçant les contrôles avec une brigade d'intervention nationale.

Le SNUITAM-FSU tient à apporter son soutien aux collègues exerçant leurs missions dans cet abattoir avec si nécessaire la mise en place d'une cellule psychologique pour le service.

Le SNUITAM-FSU remet en question l'efficacité des mesures législatives actuelles. La loi agriculture et alimentation EGALIM, promulguée le 1er novembre 2018 et le plan abattoirs lancé en 2021 pour renforcer les contrôles avec une brigade d'intervention nationale, composée d'une vingtaine d'agents, montre ses limites avec cette nouvelle affaire. Nous avons besoin d'abattoirs locaux afin de créer un véritable maillage d'outils fonctionnels. L'arrêt de la maltraitance en abattoir passera par un changement de système de production et l'amélioration des conditions de travail dignes pour l'ensemble des travailleurs-euses en abattoirs. Le recrutement d'inspecteurs-rices qui assurent les contrôles, y compris de transports des animaux, permettra également de remédier aux maltraitements. Cela passe par le renforcement du service public. Nous rappelons que la lutte contre la maltraitance animale est, soi-disant, une priorité du ministère de l'agriculture et du gouvernement.

Mais au-delà de cette réflexion, nous pouvons nous interroger sur les paroles de notre ministre autrefois beaucoup plus virulent à l'égard de l'association L214. Les abattoirs publics, sont sans doute en trop dans le paysage actuel et font les frais d'une baisse de la consommation au profit des grands groupes. C'est l'option de cette politique libérale de ce gouvernement que la FSU combat.

SNUITAM-FSU

DRAAF - 15 avenue de Cucillé 35047 RENNES Cedex 9

www.snuitam-fsu.org
snuitam@snuitam-fsu.org

